



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Cahier des charges 2016

**des indicateurs du thème
Infections Associées aux Soins
IAS**

Mars 2016

Sommaire

Préambule	3
Contexte	4
1.1 Le transfert des indicateurs du thème « Infections associées aux soins » (IAS) (ex indicateurs du TdBIN) de la DGOS à la HAS	4
1.2 Recueil obligatoire des données pour le calcul des indicateurs diffusés publiquement ou non diffusés publiquement	4
1.3 Recueil facultatif des données pour le calcul de l'indicateur ICALIN.2 en 2016	5
Modalités pratiques de la campagne 2016 (données 2015) concernant les indicateurs IAS	6
1.4 Établissements de santé	6
1.5 Agences régionales de santé (ARS)	6
1.6 Accès aux données	7
1.7 Données administratives correspondant à l'arrêté relatif au bilan annuel des activités de lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé	7
1.8 Impact du recueil des données SAE par les établissements de santé sur le calcul des indicateurs	7
Annexe 1. Calendrier de la campagne 2016	8
Annexe 2. Evolution des indicateurs IAS recueillis et catégories d'établissements du thème IAS.	9
2. Définition des catégories d'établissements	10
3. Indicateurs du thème IAS	11
Annexe 3. Modalités de contrôle et de validation par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des données déclarées.	12
Annexe 4. Modalités de connexion au « Bilan LIN » de l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH)	15
Glossaire	

Préambule

Ce cahier des charges 2016 présente l'organisation en place et les modalités de recueil des données et de traitement des bilans standardisés des activités de lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé.

Textes de référence :

- Article R. 6111-8 du Code de la santé publique (Décret n°2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les évènements indésirables associés aux soins)
- Arrêté 7 avril 2011 modifié relatif au bilan annuel des activités de lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé
- Arrêté annuel 2016 fixant la liste des indicateurs obligatoires pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et les conditions dans lesquelles l'établissement de santé met à la disposition du public certains résultats

Diffusion :

Les référents IAS des ARS et les établissements de santé (représentant légal et référent Bilan LIN) sont informés par la HAS de la mise à disposition sur le site de la HAS :

- du cahier des charges de la campagne de recueil des données permettant le calcul des indicateurs du thème IAS pour l'année 2016
- des grilles de recueil, des consignes de remplissage et des fiches descriptives précisant les modalités de calculs des indicateurs.
 - pour chacun des indicateurs dont le recueil des données permettant leurs calculs est **obligatoire en 2016**
 - indicateurs diffusés publiquement (**ICATB.2, ICA-BMR, ICSHA.2, BN-SARM**),
 - indicateur non diffusé publiquement car le recueil des données entre dans le cadre d'une campagne à blanc (simulation) : **ICSHA.3**,
 - pour l'indicateur **ICALIN 2**, dont le recueil des données permettant son calcul est **facultatif en 2016** : l'établissement de santé peut, s'il le souhaite, utiliser la plateforme « Bilan LIN » pour saisir ses données, durant la même période de saisie que pour les autres indicateurs. Les résultats de l'établissement sont restitués uniquement à l'établissement de santé.

Contexte

1.1 Le transfert des indicateurs du thème « Infections associées aux soins » (IAS) (ex indicateurs du TdBIN) de la DGOS à la HAS

La HAS reprend la maîtrise d'ouvrage des campagnes de recueil des données permettant le calcul des indicateurs du tableau de bord des infections nosocomiales (TdBIN), désormais intitulés indicateurs du thème IAS. Pour les campagnes de recueil concernant ces indicateurs, la HAS elle est l'interlocuteur de référence tant pour les professionnels de santé que pour les autres acteurs.

L'ATIH continue d'assurer la maîtrise d'œuvre de la plateforme de recueil Bilan LIN.

La DGOS et la HAS pilotent ensemble le dispositif des indicateurs nationaux produits chaque année (indicateurs pour l'amélioration de la Qualité et de la sécurité des soins (IPAQSS), indicateurs du thème IAS, indicateur e-SATIS, et indicateurs de résultats développés à partir du PMSI).

En application de l'article R. 6111-8 du code de la santé publique, les établissements de santé remplissent annuellement le bilan défini par l'arrêté du 7 avril 2011 modifié relatif au bilan annuel des activités de lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé.

Suite au transfert des campagnes de recueil des données permettant le calcul des indicateurs du thème IAS à la HAS en 2016, l'instruction et ses annexes définissant les modalités pratiques de recueil du bilan d'activité de l'année 2015 sont remplacées par la mise à disposition d'un cahier des charges, de grilles de recueil des données, de consignes pour le remplissage, et des fiches descriptives intégrant les modalités de calcul des indicateurs.

1.2 Recueil obligatoire des données pour le calcul des indicateurs diffusés publiquement ou non diffusés publiquement

Les indicateurs du thème IAS de la campagne 2016 sont les suivants (annexe 2) :

1.2.1. Indicateurs diffusés publiquement (ICATB.2, ICA-BMR, ICSHA.2, BN-SARM)

Le recueil concernant les indicateurs du tableau de bord répond au principe d'un recueil en alternance adopté par la DGOS et la HAS au regard d'indicateurs devenus plus nombreux, mis en place à partir de la campagne 2014. Ce principe concourt à la fois à diminuer la charge de travail des établissements de santé lors du recueil des données et, dans le même temps, à permettre aux actions d'amélioration mises en œuvre par eux de produire leurs effets. L'amélioration peut ainsi être mesurée lors du recueil suivant. Ce recueil en alternance concerne ICA-BMR et ICATB 2 d'une part, et ICALIN 2 et ICA-LISO d'autre part.

Les indicateurs en diffusion publique en 2016 concernent les recueils suivants :

- Recueil des données concernant ICA-BMR et ICATB.2.
- Recueil annuel des données concernant l'indicateur ICSHA.2. Son niveau d'exigence et les modalités de recueil sont maintenus à l'identique de 2015.
- Recueil des données permettant le calcul de BN-SARM.

Cet indicateur contribue à évaluer la politique de l'établissement en matière de prévention de la diffusion des bactéries multi résistantes, et de gestion du risque associé à ces bactériémies. Il doit inciter les équipes à réaliser des analyses approfondies des causes, selon une méthodologie reconnue en cas de survenue de ces événements, afin de prévenir la survenue ultérieure d'événements du même type grâce à la mise en place d'actions d'amélioration.

Les 2 années de simulation ont permis de préciser les éléments constitutifs de cet indicateur qui est assorti d'un indicateur complémentaire permettant à l'établissement de suivre son taux de bactériémies nosocomiales à SARM. L'impact de la diffusion publique de ces deux indicateurs sera évalué suite à la première campagne de recueil.

Concernant les indicateurs ICALIN 2, et ICA-LISO, l'affichage public en 2016 prendra en compte les données rendues publiques lors du dernier recueil en 2015 (données d'activité 2014).

Les indicateurs du thème IAS font partie du dispositif d'incitation financière à la qualité (IFAQ¹) et du dispositif relatif au contrat d'amélioration des pratiques en établissement de santé (CAPES)².

1.2.2. Indicateur ICSHA.3 non diffusé publiquement : campagne à blanc

En 2014, les résultats d'ICSHA.2 montrent une stagnation de la croissance de la consommation et une enquête conduite auprès des professionnels de santé du bilan LIN incite à la révision de l'indicateur vers une version 3, plus réaliste de la pratique d'hygiène des mains attendue au regard de la spécificité de l'activité de soins. Ces résultats ont été pris en compte par les experts.

L'indicateur ICSHA.3 concerne donc les produits hydro-alcooliques délivrés, et non plus commandés. La définition des secteurs d'activité et leurs objectifs quantifiés ont été révisés. Les résultats seront rendus au niveau global établissement d'une part et par grand secteur d'activité d'autre part afin de répondre aux attentes exprimées par les usagers. Une stabilisation des objectifs sur 3 ans permettra de mesurer les progrès réalisés.

L'évolution de cet indicateur doit être accompagnée d'autres actions « levier » à promouvoir au sein des établissements telles que l'identification du nombre d'opportunités de frictions au regard de l'activité réelle au sein de chaque service et l'évaluation de l'observance de l'hygiène des mains des professionnels avec rétro-information aux équipes.

La campagne concernant cet indicateur est une campagne à blanc (année de simulation). La communication du résultat de cet indicateur est restreinte uniquement à l'établissement de santé. L'année de campagne à blanc précède généralement la mise en diffusion publique de cet indicateur l'année suivante.

1.3 Recueil facultatif des données pour le calcul de l'indicateur ICALIN.2 en 2016

ICALIN.2 reflète l'organisation, les moyens et les actions mis en place pour lutter contre les infections nosocomiales. Outil de pilotage de la qualité et de la sécurité des soins mais également outil de pilotage interne des établissements de santé, les résultats de cet indicateur montrent une implication croissante des professionnels dans l'amélioration de leurs pratiques.

Cet indicateur est proposé en recueil facultatif pour tous les établissements souhaitant maintenir un recueil annuel.

Le recueil facultatif concernera l'activité 2015 (cf. annexe 2). L'affichage public sur Scope Santé conservera quant à lui les données rendues publiques lors du dernier recueil en 2015 (données d'activité 2014).

1 Décret no 2015-1866 du 30 décembre 2015 relatif au financement de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Information relative au programme d'incitation financière à l'amélioration de la qualité (IFAQ) : <http://www.sante.gouv.fr/incitation-financiere-a-l-amelioration-de-la-qualite-ifaq.11754.html>.

2 Décret n° 2015-1511 du 19 novembre 2015 relatif au contrat d'amélioration des pratiques en établissements de santé.

Modalités pratiques de la campagne 2016 (données 2015) concernant les indicateurs IAS

1.4 Établissements de santé

Les établissements doivent se référer à l'arrêté du 7 avril 2011 modifié relatif au bilan annuel des activités de lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé.

Le recueil des déclarations du bilan standardisé des établissements de santé se fait, sur le site internet sécurisé de l'ATIH « Bilan LIN » accessible par le lien suivant : <http://bilanlin.atih.sante.fr>. La plateforme BILAN LIN est mise à leur disposition pendant toute la durée de la campagne. Les modalités de connexion, notamment la gestion des comptes, sont décrites en annexe 4.

La date limite de déclaration est fixée au 5 juin 2016. Le site bloquera automatiquement les saisies le 6 juin, mais permettra la consultation des déclarations réalisées.

Une assistance technique est mise à disposition des établissements par l'ATIH sur le site sécurisé de recueil au lien bilanlin@atih.sante.fr.

1.5 Agences régionales de santé (ARS)

Les référents IAS des ARS sont informés par la HAS en avril 2016 de la mise à disposition sur le site de la HAS des documents relatifs à la campagne 2016 des indicateurs du thème IAS. Les ARS poursuivent l'accompagnement des établissements de santé pour les indicateurs du thème IAS. Conformément au code de la Santé publique et à l'arrêté relatif au bilan standardisé des activités de lutte contre les infections nosocomiales, les ARS veilleront à ce que les établissements répondent à leurs obligations en mettant notamment à disposition de l'ARS les éléments de preuve définis pour chaque indicateur. Ces indicateurs seront les indicateurs listés dans l'arrêté annuel 2016 fixant la liste des indicateurs obligatoires pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et les conditions dans lesquelles l'établissement de santé met à la disposition du public certains résultats.

Le référent « risques et infections associées aux soins » de l'ARS désigné par le directeur général de l'ARS, responsable de la gestion des déclarations des établissements de la région :

- apportera son concours à l'ATIH pour valider les changements de la base nationale concernant les établissements de sa région (nouvel établissement, fusion, suppression) ;
- s'assurera de l'exhaustivité des déclarations des établissements de sa région. L'ATIH assurera la relance des établissements n'ayant pas rempli leur bilan ;
- autorisera, si nécessaire, dans un délai précis l'établissement à modifier ses données après verrouillage de la période de saisie ;
- effectuera pour les établissements de santé de sa région :
 - si nécessaire, les demandes de modifications des données administratives des établissements en lien avec l'ATIH,
 - la validation administrative des bilans d'activité de lutte contre les infections nosocomiales,
 - pour 10% des établissements de santé, la validation des données du bilan déclarées par les établissements de santé après contrôle des éléments de preuve selon la procédure précisée en annexe 3 Ce contrôle s'inscrit dans le cadre de l'orientation nationale 2014 pour le contrôle de la qualité des données ou déclarations sur les indicateurs généralisés des établissements de santé (HAS-DGOS) et vise à améliorer la fiabilité des données déclarées.

Chaque établissement de santé doit rassembler, dans un dossier, tous les éléments de preuve définis dans la fiche « grille de recueil et consignes de remplissage » de chaque indicateur. Les éléments de preuve réunis lors des 2 campagnes de recueil précédentes peuvent servir s'ils n'ont pas changés (protocoles, fiches de poste, etc ...). Le dossier de preuves de la campagne 2016 est une actualisation du dossier de preuves 2014-2015. Il pourra être utilisé dans le cadre de la certification de l'établissement.

Ce dossier doit rester au niveau de l'établissement à la disposition des personnels des ARS chargés du contrôle qualité du recueil.

Tout élément de preuve manquant fera considérer l'item comme absent et sa valorisation sera mise à zéro.

Si la discordance demeure après l'étape de validation des éléments de preuve par l'ARS, le ou les items concernés sont mis à zéro.

Pour rappel, la commission ou conférence médicale d'établissement, conformément aux articles R. 6164-3 et R6144-2 du Code de la santé publique contribue à l'élaboration de la gestion globale et coordonnée des risques visant à lutter contre les infections associées aux soins. A cette fin, les résultats et rapports y afférents doivent lui être présentés.

1.6 Accès aux données

Pour les indicateurs soumis à diffusion publique : les établissements de santé accèdent à leurs propres résultats définitifs sur le site de l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation : <http://bilanlin.atih.sante.fr>.

Les référents régionaux des ARS accèdent sur ce site à une synthèse régionale des résultats du bilan des activités de lutte contre les infections nosocomiales des établissements de leur région et des résultats des indicateurs du thème IAS.

Les structures régionales de vigilance et d'appui (CClin et Arlin) accèdent sur ce site à une synthèse régionale des résultats du bilan des activités de lutte contre les infections nosocomiales des établissements de leur région et des résultats des indicateurs du thème IAS.

Pour l'indicateur ICALIN.2 dont le recueil des données permettant son calcul est facultatif en 2016 : les établissements de santé accèdent à leurs propres résultats définitifs sur le site <http://bilanlin.atih.sante.fr>.

Pour les données de simulation : chaque établissement de santé disposera de ses résultats de simulation sur le site <http://bilanlin.atih.sante.fr> fin 2016. Seuls les établissements de santé ont accès à ces résultats de simulation afin de leur permettre de conduire leurs actions d'amélioration.

1.7 Données administratives correspondant à l'arrêté relatif au bilan annuel des activités de lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé

A partir de l'identification des secteurs d'activités, et de la définition des autorisations d'activité par les établissements de santé est mis en place un contrôle de cohérence avec les données saisies par l'établissement permettant le calcul des indicateurs.

1.8 Impact du recueil des données SAE par les établissements de santé sur le calcul des indicateurs

L'attention des établissements est attirée sur la qualité des données déclarées dans la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE), collectées par la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), et qui serviront au calcul de certains indicateurs (ICATB 2, ICSHA.2, ICALIN.2 (indicateur facultatif), et ICSHA. 3 (campagne à blanc).

Quand le périmètre d'interrogation de la SAE ne permet pas d'attribuer correctement l'activité au finess Bilanlin, un échange a lieu entre l'ATIH et l'établissement afin de récupérer correctement l'information. L'absence de données SAE conduit à classer le résultat de cet indicateur « DI » c'est-à-dire données insuffisantes.

Annexe 1. Calendrier de la campagne 2016

DATES	ACTIONS
Février – Mars 2016	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation de la base nationale BILAN LIN par l'ATIH des établissements de santé concernés par le bilan d'activité de lutte contre les infections nosocomiales définis par l'article R 6111-8 du code de la santé publique
Avril 2016	<ul style="list-style-type: none"> Publication de l'arrêté annuel BILAN LIN par le ministère chargé de la santé Envoi par la HAS d'un courrier mails aux responsables du Bilan LIN, aux représentants légaux des établissements et aux référents IAS des ARS pour information sur la mise en ligne sur le site de la HAS des documents relatifs à la campagne 2016. Mise à disposition par la HAS sur son site des documents relatifs au bilan d'activité de prévention des infections associées aux soins 2015 (campagne de recueil 2016) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cahier des charges ➤ Grilles de remplissage et consignes de recueil ➤ Fiches descriptives des indicateurs incluant les modalités de calcul des indicateurs
25 avril au 5 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture de la plate-forme et saisie des données par les établissements de santé sur le site bilan LIN
23 mai, 30 mai et 2 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> Envoi des courriels par l'ATIH aux établissements n'ayant pas saisi ou validé leur bilan d'activité de lutte contre les infections nosocomiales 2015
8 juin au 9 octobre 2016	<ul style="list-style-type: none"> Validation administrative des bilans d'activité de lutte contre les infections nosocomiales par les ARS Réalisation du contrôle qualité dans le cadre de l'Orientation Nationale Inspection-Contrôle et validation des éléments de preuve par les ARS Validation du bilan par les établissements de santé en cas de modifications des bilans
13 au 23 octobre 2016	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des données SAE par l'ATIH pour le calcul des indicateurs Calcul des indicateurs du tableau de bord 2015 par l'ATIH
du 24 octobre au 6 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> Envoi par l'ATIH d'un courriel informant de la mise à disposition des résultats provisoires aux établissements de santé Validation des résultats provisoires du tableau de bord des IN par les établissements de santé et par les ARS
7 au 18 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> Calcul définitif des indicateurs par l'ATIH et clôture de la campagne de recueil 2016
A partir du 21 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> Envoi par l'ATIH d'un courriel aux établissements de santé informant de la mise à disposition des résultats définitifs du tableau de bord des IN 2015 Rédaction du rapport

Annexe 2. Evolution des indicateurs IAS recueillis et catégories d'établissements du thème IAS.

1. Tableau d'évolution des indicateurs

Année	Indicateurs	Mise à disposition pour les établissements de santé	Obligation de diffusion publique
Activités 2010	ICALIN.2 (simulation) ICA-LISO (simulation) ICA-BMR (simulation)	Oui	Non
	ICALIN ICSHA.2 ICATB SURVISO Indice SARM Score agrégé	Oui	Oui
Activités 2011	ICALIN.2 ICA-LISO ICA-BMR ICSHA.2 ICATB Indice SARM Score agrégé	Oui	Oui
Activités 2012	ICALIN.2 ICA-LISO ICA-BMR ICSHA.2 ICATB Indice SARM Score agrégé	Oui	Oui
	ICATB.2 (simulation)	Oui	Non
Activités 2013	ICSHA.2 ICATB.2 ICA-BMR	Oui	Oui
	ICALIN.2 (optionnel) BN SARM (simulation)	Oui	Non
Activités 2014	ICSHA.2 ICALIN.2 ICA-LISO	Oui	Oui
	BN SARM (simulation)	Oui	Non
Activités 2015	ICSHA.2 ICA-BMR ICATB. 2 BN-SARM	Oui	Oui
	ICALIN 2 facultatif) ICSHA.3 (simulation)	Oui	Non

2. Définition des catégories d'établissements

L'objectif est de pouvoir affecter chaque établissement dans une catégorie la plus homogène possible tout en limitant autant que possible le nombre de catégories pour rendre l'affichage compréhensible. Les catégories sont les suivantes :

Intitulé des catégories d'établissement du TdBIN	Définitions selon nomenclature DREES
CHR-CHU	- Centres hospitaliers régionaux – Centres hospitaliers universitaires
CH-CHG < à 300 lits et places ou ≥ à 300 lits et places	- Centres hospitaliers généraux - Etablissements pluridisciplinaires publics - Etablissements pluridisciplinaires participant au service public hospitalier (PSPH) par intégration sous dotation globale - Hôpitaux des armées
Etablissements Psychiatriques	- Etablissements de psychiatrie n'ayant que de la psychiatrie +/- des soins de suite et de réadaptation (SSR) liés à la psychiatrie
Ex hôpitaux locaux	- Ex Hôpitaux locaux publics
Cliniques MCO < à 100 lits et places ou ≥ à 100 lits et places	- Etablissements de santé privés avec médecine et/ou chirurgie et/ ou obstétrique (MCO) et/ou autres disciplines - Etablissements MCO PSPH par concession sous OQN
SSR	- Etablissements de soins de suite et de réadaptation
SLD	- Etablissements de soins de longue durée
CLCC	- Etablissements classés Centre de lutte contre le cancer
HAD	- Hospitalisation à domicile : exclusive ou très prédominante (> 80% de leurs activités en lits et places)
HEMODIALYSE	- Centre de dialyse ou établissement dont l'hémodialyse représente strictement plus de 80% du nombre de lits et places. Centre d'autodialyse exclusif (100% de l'activité)
MECSS	- Maisons d'enfants à caractère sanitaire spécialisé, pouponnières et autres établissements sanitaires pour enfants (hors court séjour)
AMBULATOIRE *	- Etablissements dont le nombre de places représente strictement plus de 80 % du nombre de lits et places

* **Pour l'affichage public**, les résultats des établissements appartenant à la catégorie « ambulatoire » sont affectés à la catégorie d'établissement correspondant à l'activité dominante de la sous-catégorie ambulatoire (SSR, Psychiatrie, clinique MCO, etc.)

Sous catégories pour lesquelles l'attribution des indicateurs est adaptée à l'activité réelle	
CPP	- Centre de post cure psychiatrique (> 80% de leurs activités en lits et places)
CBV	- Centre de basse vision (> 80% de leurs activités en lits et places)
CPA	- Centres de postcure alcoolique (> 80% de leurs activités en lits et places)
AMBULATOIRE SSR, PSY, MCO	- Etablissements dont le nombre de places représente strictement plus de 80 % du nombre de lits et places
Auto dialyse exclusive	- Etablissements n'exerçant que ce type d'activité

Ces sous-catégories, pour l'affichage public sont ensuite réintégrées dans la catégorie d'établissement d'origine, hormis « Ambulatoire », mais dans d'autres catégories (SSR ou PSY ou clinique MCO, etc.) en fonction de l'activité réelle.

3. Indicateurs du thème IAS

Catégories	ICATB.2	ICA-BMR	ICSHA.2	BN-SARM	ICSHA.3 Simulation	ICALIN.2 facultatif
CHR-CHU	+	+	+	+	+	+
CH-CHG	+	+	+	+	+	+
Cliniques MCO	+	+	+	+	+	+
CLCC	+	+	+	+	+	+
SSR	+	+	+	+	+	+
SLD	+	+	+		+	+
Ex Hôpitaux locaux	+	+	+	+	+	+
Etablissements Psy			+		+	+
HAD		+	+	+	+	+
Hémodialyse		+	+	+	+	+
Auto dialyse exclusive		+				+
Ambulatoire Psy-SSR-MCO			+		+	+
CPP			+		+	+
CBV			+		+	+
MECSS						+
CPA						+

Annexe 3. Modalités de contrôle et de validation par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des données déclarées.

1. Contexte

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et au territoire (HPST) inscrit comme priorité la qualité et la sécurité des soins et la transparence avec la diffusion publique des résultats des indicateurs nationaux de qualité et de sécurité des soins généralisés par la DGOS et la HAS.

Dans ce contexte, une orientation nationale d'inspection/contrôle (ONIC) coordonnée par la DGOS et la HAS est appliquée depuis 2013 à l'ensemble des indicateurs nationaux de qualité et de sécurité des soins diffusés publiquement.

Le champ de ce contrôle qualité du recueil des indicateurs couvre le contrôle des indicateurs du thème IAS(TBIN). Il vise à :

- Fiabiliser les résultats des indicateurs en particulier afin de garantir la validité de l'information diffusée publiquement et utilisée au sein des dispositifs de contractualisation ARS/établissement de santé, de certification, dispositif IFAQ et CAPES ;
- Valider l'organisation de l'établissement de santé au regard des exigences sur la prévention des infections associées aux soins et discuter des priorités identifiées par l'établissement de santé.

2. Méthodologie

2.1 Champ du contrôle

Tous les établissements de santé, publics et privé (cf annexe 2) sont concernés par le tableau de bord des infections nosocomiales, et par conséquent, peuvent faire l'objet d'un contrôle qualité de ce recueil.

Ce contrôle est organisé par les ARS par l'ensemble des régions françaises (Métropole et Outre-mer).

2.2 Sélection des établissements à contrôler

Depuis 2006, 10 % des établissements de santé au niveau national font l'objet d'une validation externe par les ARS à partir de l'analyse des éléments de preuve des données déclarées par l'établissement (contrôle sur pièce et/ou sur site).

Dans le cadre de l'ONIC, l'objectif en termes d'établissements de santé à contrôler s'élève à **10% au niveau de chaque région**.

2.3 Sélection des indicateurs à contrôler

Les indicateurs concernés par le contrôle qualité du recueil sont les indicateurs recueillis en 2016 cités dans l'arrêté annuel fixant la liste des indicateurs obligatoires pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et les conditions dans lesquelles l'établissement de santé met à la disposition du public certains résultats.

Le contrôle peut porter sur un ou plusieurs indicateurs du tableau de bord des IN en fonction du plan d'inspection régional. Plusieurs cas de figure peuvent être envisagés :

- pour les établissements de santé n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle qualité de leur tableau de bord IN : le contrôle porte sur l'ensemble des indicateurs IN renseignés par l'établissement (ce nombre est fonction de la catégorie d'établissement) ;
- pour les établissements ayant déjà fait l'objet d'un contrôle qualité de leur tableau de bord IN : le contrôle porte sur un, plusieurs ou la totalité des indicateurs renseignés par l'établissement. Ce choix relève de l'ARS qui veillera cependant à maintenir une cohérence dans les indicateurs contrôlés.

2.4 Modalités de validation

La validation des données déclarées par l'établissement consiste à contrôler les déclarations de l'établissement au regard des éléments de preuve définis dans le « Cahier des charges ». Les données déclarées peuvent être éditées à partir du site internet de recueil des déclarations.

En l'absence ou refus de communication des éléments de preuves par un établissement, la valorisation des items correspondants sera mise à zéro automatiquement pour le calcul des indicateurs.

Le cadre du contrôle s'organisera à la convenance des services qui en sont chargés en liaison avec les établissements sélectionnés : dans l'établissement au cours d'une visite spéciale ou d'une visite pour une autre occasion, ou lors d'une réunion au siège de l'ARS ou de la délégation territoriale.

De même, à la convenance des services qui en sont chargés et selon la disponibilité des établissements, la validation pourra se limiter au strict remplissage de la « liste de validation » ou être l'occasion de faire le point sur la prévention des infections associées aux soins au sein de l'établissement, dans le cadre d'une démarche d'accompagnement des établissements.

La validation des éléments de preuve devra faire l'objet d'un « constat de validation », qui pourra être la « Liste de validation des données ». La double signature de ce document par le représentant légal de l'établissement **et** par le responsable de l'équipe opérationnelle d'hygiène ne sera indispensable qu'en cas de divergence avec les déclarations de l'établissement. La date à laquelle l'établissement devra avoir modifié les données devra être précisée.

Si l'établissement approuve le « constat de validation », les corrections seront apportées par l'établissement directement sur le site internet Bilan LIN. Le référent « risques et infections associées aux soins » de l'ARS validera ensuite ces modifications.

Si l'ARS n'approuve pas le « constat de validation » pour cause de discordance, le ou les items concernés seront égaux à « zéro ».

La validation définitive devra être réalisée avant le 9 octobre 2016.

3. Outils d'aide à la validation

Les grilles de recueil avec consignes de remplissage et éléments de preuve

Elles définissent les éléments de preuve à rassembler par l'établissement en vue de la validation de ses déclarations. Ces grilles de recueil relatives à l'activité 2015 comprennent les éléments de preuve des items permettant le calcul des indicateurs du thème IAS recueillis en 2016 (ICATB.2, ICA-BMR, ICSHA.2, BN-SARM).

La grille de contrôle

Une liste de validation des données ou « grille de contrôle » est mise à la disposition des agents responsables de cette validation sur le site <http://bilanlin.atih.sante.fr>. Elle reprend de façon synthétique les éléments contenus dans le cahier des charges.

La liste des établissements tirés au sort par l'ATIH

Cette liste est disponible pour chaque ARS sur le site <http://bilanlin.atih.sante.fr>.

4. Impact du contrôle sur l'affichage scope santé

Les résultats du contrôle qualité des indicateurs du thème IAS (TBIN) sont pris en compte sur Scope Santé.

Depuis 2015, lors de la réception de ses résultats provisoires, l'établissement est informé de l'impact éventuel du contrôle sur la classe de performance associée à l'indicateur et de l'information qui en sera faite sur scope santé.

Les établissements qui ont fait l'objet d'un contrôle qualité de leurs données sont signalés par la mention « La qualité des données a été validée par l'agence régionale de santé dont dépend l'établissement ». Lorsqu'existe, à l'issue du contrôle qualité un changement de classe associé à une sur cotation significative pour un indicateur donné, l'information est mentionnée « La qualité des données a été validée par l'agence régionale de santé dont dépend l'établissement » La classe de performance est abaissée de X à Y. »

Sur Scope Santé, ces informations sont portées à la fois sur la fiche détaillée et la fiche de publication obligatoire.

Annexe 4. Modalités de connexion au « Bilan LIN » de l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH)

1. Gestion des comptes BILANLIN au niveau régional

Pour accéder à Bilanlin (<http://bilanlin.atih.sante.fr>), tout utilisateur doit avoir un compte PLAGE et un rôle dans le domaine BILANLIN. Les comptes et l'attribution des rôles de « **Contrôleur** » ou (**exclusif**) de « **Lecteur** » sont gérés via PLAGE (<https://pasrel.atih.sante.fr/plage/>).

Ce sont les comptes PLAGE qui ont le rôle Administrateur dans le Domaine Administration qui peuvent affecter les rôles aux utilisateurs. Ces comptes doivent également créer les comptes Administrateur Principaux d'Établissement pour les établissements remontant des données BILANLIN mais ne remontant pas de données dans d'autres domaines (PMSI, ANCRE, etc).

Deux possibilités :

- L'utilisateur est déjà titulaire d'un compte PLAGE : un Administrateur dans le domaine Administration doit attribuer à cette personne le rôle de « **Contrôleur** » ou de « **Lecteur** » dans PLAGE
- L'utilisateur n'est pas titulaire d'un compte PLAGE : un Administrateur dans le domaine Administration doit créer un compte PLAGE et attribuer le rôle « **Contrôleur** » ou de « **Lecteur** » dans PLAGE

Un « Contrôleur » pourra valider les données saisies par les établissements. Un « lecteur » ne pourra que visualiser les données.

Attention il ne faut attribuer qu'un seul rôle soit « Contrôleur » soit « Lecteur ». Si les deux rôles sont attribués, le compte ne pourra pas se connecter.

1.1 La personne a déjà un compte PLAGE

Un Administrateur dans le domaine Administration doit attribuer le rôle de « Contrôleur » ou de « Lecteur » dans le domaine BILANLIN.

Seul un administrateur dans le domaine Administration peut le faire.

Pour cela l'Administrateur doit se connecter à <https://pasrel.atih.sante.fr/plage/> (PLAGE) puis :

- Aller dans le menu [Gestion des utilisateurs > Utilisateurs de votre établissement]
- Effectuer une recherche par Nom ou par Id. Puis sélectionner l'utilisateur concerné
- Dans la zone « Domaines : Statuts-Champs et Rôles », sélectionner le Domaine «BILANLIN» et cocher attribution à l'utilisateur (cf. copie d'écran en fin de ce document)
- Cocher le Rôle « Contrôleur » ou « Lecteur » (cf. copie d'écran en fin de ce document)
- Pour valider ces modifications, l'Administrateur doit **impérativement cliquer sur Enregistrer**, en bas à gauche de la zone Utilisateur

Important : la sélection d'un Domaine fait apparaître l'élément sélectionné en bleu foncé. Vous ne pouvez pas cocher directement un Domaine. Pour cocher certains éléments, vous devez cliquer sur l'intitulé du texte.

1.2 La personne n'a pas de compte PLAGÉ

Un Administrateur dans le domaine Administration doit créer un compte PLAGÉ et attribuer le rôle de « Contrôleur » ou de « Lecteur ».

Pour cela l'Administrateur doit se connecter à [https://pasrel.atih.sante.fr/plage/ \(PLAGE\)](https://pasrel.atih.sante.fr/plage/) puis :

Aller dans le menu [Gestion des Utilisateurs > Utilisateurs de votre établissement]

Cliquer sur Nouveau en bas de la page (dans la zone Utilisateur). Renseigner les informations Utilisateur puis Enregistrer

Rechercher l'utilisateur à partir de son Nom dans les Critères de recherche. Sélectionner l'utilisateur dans la grille de liste

Dans la zone « Domaines : Statuts-Champs et Rôles », sélectionner le Domaine « BILANLIN » et cocher attribution à l'utilisateur (cf. copie d'écran en fin de ce document)

Cocher le Rôle « Contrôleur » ou « Lecteur » (cf. copie d'écran en fin de ce document)

Pour valider ces modifications, l'Administrateur doit **impérativement cliquer sur Enregistrer**, en bas à gauche de la zone Utilisateur

Important : la sélection d'un Domaine fait apparaître l'élément sélectionné en bleu foncé. Vous ne pouvez pas cocher directement un Domaine. Pour cocher certains éléments, vous devez cliquer sur l'intitulé du texte.

Utilisateur

Identifiant: 100000

Nom: REGIONAL

Prénom: Testeur

Courriel: test@atih.sante.fr

Téléphone: 471

Organisation: ATIH

Structure(s): libelle

Adresse:

Mot de passe:

Mot de passe (ressaisir):

Modification du mot de passe

[Afficher les informations de l'utilisateur](#)

Nouveau Supprimer Enregistrer

Domaines : Statuts-Champs et Rôles

Domaine	Rôle
<input checked="" type="checkbox"/> Administration	<input checked="" type="checkbox"/> Administrateur
<input checked="" type="checkbox"/> PMSI	<input type="checkbox"/> Contrôleur
<input type="checkbox"/> ATIH	<input type="checkbox"/> Lecteur
<input type="checkbox"/> ENC	
<input checked="" type="checkbox"/> CABESTAN	
<input checked="" type="checkbox"/> CONTROLE	
<input checked="" type="checkbox"/> OMEDIT	
<input type="checkbox"/> AGORA	
<input checked="" type="checkbox"/> QUALHAS	
<input type="checkbox"/> SNATHI	
<input checked="" type="checkbox"/> ICARE	
<input type="checkbox"/> ARBUST	
<input checked="" type="checkbox"/> ANCRE	
<input checked="" type="checkbox"/> H2012H.NUMERIQI	
<input checked="" type="checkbox"/> ISATISFACTION	
<input checked="" type="checkbox"/> BILANLIN	
<input checked="" type="checkbox"/> RECOMPOSITION	
<input type="checkbox"/> OPHELIE	
<input type="checkbox"/> OSIS	
<input type="checkbox"/> DOMEVIH	
<input type="checkbox"/> RNMH	
<input type="checkbox"/> RAMIG	
<input type="checkbox"/> ISFNCF	

BILANLIN n'a pas de notion de champ.

attribution à l'utilisateur

Attribuer un rôle à un utilisateur (étape 1)

- Rechercher l'utilisateur à partir de son Nom dans les Critères de recherche et Sélectionner l'utilisateur dans la grille de liste
- Dans la zone « Domaine : Statuts-Champs et Rôles », sélectionner le Domaine «BILANLIN» et cocher à droite attribution à l'utilisateur

Utilisateur

Identifiant: 100000

Nom: REGIONAL

Prénom: Testeur

Courriel: test@atih.sante.fr

Téléphone: 471

Organisation: ATIH

Structure(s): libelle

Adresse:

Mot de passe:

Mot de passe (ressaisir):

Modification du mot de passe

[Afficher les informations de l'utilisateur](#)

Nouveau Supprimer Enregistrer

Domaines : Statuts-Champs et Rôles

Domaine	Rôle
<input checked="" type="checkbox"/> Administration	<input checked="" type="checkbox"/> Administrateur
<input checked="" type="checkbox"/> PMSI	<input type="checkbox"/> Contrôleur
<input type="checkbox"/> ATIH	<input type="checkbox"/> Lecteur
<input type="checkbox"/> ENC	
<input checked="" type="checkbox"/> CABESTAN	
<input checked="" type="checkbox"/> CONTROLE	
<input checked="" type="checkbox"/> OMEDIT	
<input type="checkbox"/> AGORA	
<input checked="" type="checkbox"/> QUALHAS	
<input type="checkbox"/> SNATHI	
<input checked="" type="checkbox"/> ICARE	
<input type="checkbox"/> ARBUST	
<input checked="" type="checkbox"/> ANCRE	
<input checked="" type="checkbox"/> H2012H.NUMERIQI	
<input checked="" type="checkbox"/> ISATISFACTION	
<input checked="" type="checkbox"/> BILANLIN	
<input checked="" type="checkbox"/> RECOMPOSITION	
<input type="checkbox"/> OPHELIE	
<input type="checkbox"/> OSIS	
<input type="checkbox"/> DOMEVIH	
<input type="checkbox"/> RNMH	
<input type="checkbox"/> RAMIG	
<input type="checkbox"/> ISFNCF	

BILANLIN n'a pas de notion de champ.

attribution à l'utilisateur

Attribuer un rôle à un utilisateur (étape 2)

- Cocher le Rôle « Contrôleur » ou « Lecteur »
- Pour valider, cliquer impérativement sur Enregistrer en bas de la zone Utilisateur

Utilisateur

Identifiant: 100000

Nom: REGIONAL

Prénom: Testeur

Courriel: test@atih.sante.fr

Téléphone: 471

Organisation: ATIH

Structure(s): libelle

Adresse:

Mot de passe:

Mot de passe (ressaisir):

Modification du mot de passe

[Afficher les informations de l'utilisateur](#)

Nouveau Supprimer Enregistrer

Domaines : Statuts-Champs et Rôles

Domaine	Rôle
<input checked="" type="checkbox"/> Administration	<input type="checkbox"/> Administrateur
<input checked="" type="checkbox"/> PMSI	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôleur
<input type="checkbox"/> ATIH	<input type="checkbox"/> Lecteur
<input type="checkbox"/> ENC	
<input checked="" type="checkbox"/> CABESTAN	
<input checked="" type="checkbox"/> CONTROLE	
<input checked="" type="checkbox"/> OMEDIT	
<input type="checkbox"/> AGORA	
<input checked="" type="checkbox"/> QUALHAS	
<input type="checkbox"/> SNATHI	
<input checked="" type="checkbox"/> ICARE	
<input type="checkbox"/> ARBUST	
<input checked="" type="checkbox"/> ANCRE	
<input checked="" type="checkbox"/> H2012H.NUMERIQI	
<input checked="" type="checkbox"/> ISATISFACTION	
<input checked="" type="checkbox"/> BILANLIN	
<input checked="" type="checkbox"/> RECOMPOSITION	
<input type="checkbox"/> OPHELIE	
<input type="checkbox"/> OSIS	
<input type="checkbox"/> DOMEVIH	
<input type="checkbox"/> RNMH	
<input type="checkbox"/> RAMIG	
<input type="checkbox"/> ISFNCF	

BILANLIN n'a pas de notion de champ.

attribution à l'utilisateur

Les personnes peuvent maintenant se connecter à <http://bilanlin.atih.sante.fr> avec les identifiants PLAGE.

2. Gestion des comptes BILANLIN pour les établissements

Pour accéder à Bilanlin (<http://bilanlin.atih.sante.fr>), tout utilisateur doit avoir un compte PLAGE et un rôle dans le domaine BILANLIN. Les comptes et l'attribution des rôles de « **Gestionnaire de fichiers** » ou (**exclusif**) de « **Lecteur** » sont gérés via PLAGE (<https://pasrel.atih.sante.fr/plage/>).

Ce sont les comptes PLAGE qui ont le rôle Administrateur dans le Domaine Administration qui peuvent affecter les rôles aux utilisateurs.

Deux possibilités :

- L'utilisateur est déjà titulaire d'un compte PLAGE : un Administrateur dans le domaine Administration (souvent le DIM) doit attribuer à cette personne le rôle de « **Gestionnaire des fichiers** » ou de « **Lecteur** » dans PLAGE
- L'utilisateur n'est pas titulaire d'un compte PLAGE : un Administrateur dans le domaine Administration (souvent le DIM) doit créer un compte PLAGE et attribuer le rôle « **Gestionnaire des fichiers** » ou de « **Lecteur** » dans PLAGE

Un « Gestionnaire de fichiers » pourra saisir et valider les données. Un « lecteur » ne pourra que visualiser les données.

Attention il ne faut attribuer qu'un seul rôle soit « Gestionnaire de fichiers » soit « Lecteur ». Si les deux rôles sont attribués, le compte ne pourra pas se connecter.

2.1 La personne a déjà un compte PLAGE

Un Administrateur dans le domaine Administration doit attribuer le rôle de « Gestionnaire des fichiers » ou de « Lecteur » dans le domaine BILANLIN.

Seul un administrateur dans le domaine Administration peut le faire.

Pour cela l'Administrateur doit se connecter à <https://pasrel.atih.sante.fr/plage/> (PLAGE) puis :

- Aller dans le menu [Gestion des utilisateurs > Utilisateurs de votre établissement]
- Effectuer une recherche par Nom ou par Id. Puis sélectionner l'utilisateur concerné
- Dans la zone « Domaines : Statuts-Champs et Rôles », sélectionner le Domaine « BILANLIN » et cocher attribution à l'utilisateur (cf. copie d'écran en fin de ce document)
- Cocher le Rôle « Gestionnaire des fichiers » ou « Lecteur » (cf. copie d'écran en fin de ce document)
- Pour valider ces modifications, l'Administrateur doit **impérativement cliquer sur Enregistrer**, en bas à gauche de la zone Utilisateur

Important : la sélection d'un Domaine fait apparaître l'élément sélectionné en bleu foncé. Vous ne pouvez pas cocher directement un Domaine. Pour cocher certains éléments, vous devez cliquer sur l'intitulé du texte.

2.2 La personne n'a pas de compte PLAGE

Un Administrateur dans le domaine Administration doit créer un compte PLAGE et attribuer le rôle de « Gestionnaire des fichiers » ou de « Lecteur ».

Pour cela l'Administrateur doit se connecter à <https://pasrel.atih.sante.fr/plage/> (PLAGE) puis :

- Aller dans le menu [Gestion des Utilisateurs > Utilisateurs de votre établissement]
- Cliquer sur Nouveau en bas de la page (dans la zone Utilisateur). Renseigner les informations Utilisateur puis Enregistrer
- Rechercher l'utilisateur à partir de son Nom dans les Critères de recherche. Sélectionner l'utilisateur dans la grille de liste

- Dans la zone « Domaines : Statuts-Champs et Rôles », sélectionner le Domaine « BILANLIN » et cocher attribution à l'utilisateur (cf. copie d'écran en fin de ce document)
- Cocher le Rôle « Gestionnaire des fichiers » ou « Lecteur » (cf. copie d'écran en fin de ce document)
- Pour valider ces modifications, l'Administrateur doit **impérativement cliquer sur Enregistrer**, en bas à gauche de la zone Utilisateur

Important : la sélection d'un Domaine fait apparaître l'élément sélectionné en bleu foncé. Vous ne pouvez pas cocher directement un Domaine. Pour cocher certains éléments, vous devez cliquer sur l'intitulé du texte.

Utilisateur

Identifiant: 100001

Nom: ADMIN

Prénom: Support AGORA

Courriel: bilansocial-informatique@ath.sante.fr

Téléphone:

Organisation: ATH

Structure(s): libelle

Adresse:

Mot de passe:

Mot de passe (ressaisir):

Modification du mot de passe

[Afficher les informations de l'utilisateur](#)

Nouveau Supprimer Enregistrer

Domaines : Statuts-Champs et Rôles

Domaine	Rôle
<input checked="" type="checkbox"/> Administration	<input type="checkbox"/> Administrateur
<input checked="" type="checkbox"/> PMSI	<input checked="" type="checkbox"/> Gestionnaire des fichiers
<input type="checkbox"/> ATIH	<input type="checkbox"/> Lecteur
<input checked="" type="checkbox"/> ENC	
<input checked="" type="checkbox"/> CABESTAN	
<input type="checkbox"/> CONTROLE	
<input checked="" type="checkbox"/> OMEDIT	
<input type="checkbox"/> AGORA	
<input checked="" type="checkbox"/> QUALHAS	
<input type="checkbox"/> SNATH	
<input checked="" type="checkbox"/> ICARE	
<input checked="" type="checkbox"/> ARBUST	
<input checked="" type="checkbox"/> ANCRE	
<input checked="" type="checkbox"/> H2012/H.NUMERIQI	
<input checked="" type="checkbox"/> ISATISFACTION	
<input checked="" type="checkbox"/> BILANLIN	
<input type="checkbox"/> RECOMPOSITION	
<input checked="" type="checkbox"/> GENPI	
<input checked="" type="checkbox"/> OSIS	
<input type="checkbox"/> DOMEVIH	
<input checked="" type="checkbox"/> RNMH	
<input type="checkbox"/> RAMIG	
<input checked="" type="checkbox"/> ISFNCF	

BILANLIN n'a pas de notion de champ.

attribution à l'utilisateur

Attribuer un rôle à un utilisateur (étape 1)

- Rechercher l'utilisateur à partir de son Nom dans les Critères de recherche et Sélectionner l'utilisateur dans la grille de liste
- Dans la zone « Domaine : Statuts-Champs et Rôles », sélectionner le Domaine «BILANLIN» et cocher à droite attribution à l'utilisateur

Utilisateur

Identifiant: 100001

Nom: ADMIN

Prénom: Support AGORA

Courriel: bilansocial-informatique@ath.sante.fr

Téléphone:

Organisation: ATH

Structure(s): libelle

Adresse:

Mot de passe:

Mot de passe (ressaisir):

Modification du mot de passe

[Afficher les informations de l'utilisateur](#)

Nouveau Supprimer Enregistrer

Domaines : Statuts-Champs et Rôles

Domaine	Rôle
<input checked="" type="checkbox"/> Administration	<input type="checkbox"/> Administrateur
<input checked="" type="checkbox"/> PMSI	<input checked="" type="checkbox"/> Gestionnaire des fichiers
<input type="checkbox"/> ATIH	<input type="checkbox"/> Lecteur
<input checked="" type="checkbox"/> ENC	
<input checked="" type="checkbox"/> CABESTAN	
<input type="checkbox"/> CONTROLE	
<input checked="" type="checkbox"/> OMEDIT	
<input type="checkbox"/> AGORA	
<input checked="" type="checkbox"/> QUALHAS	
<input type="checkbox"/> SNATH	
<input checked="" type="checkbox"/> ICARE	
<input checked="" type="checkbox"/> ARBUST	
<input checked="" type="checkbox"/> ANCRE	
<input checked="" type="checkbox"/> H2012/H.NUMERIQI	
<input checked="" type="checkbox"/> ISATISFACTION	
<input checked="" type="checkbox"/> BILANLIN	
<input type="checkbox"/> RECOMPOSITION	
<input checked="" type="checkbox"/> GENPI	
<input checked="" type="checkbox"/> OSIS	
<input type="checkbox"/> DOMEVIH	
<input checked="" type="checkbox"/> RNMH	
<input type="checkbox"/> RAMIG	
<input checked="" type="checkbox"/> ISFNCF	

BILANLIN n'a pas de notion de champ.

attribution à l'utilisateur

Attribuer un rôle à un utilisateur (étape 2)

- Cocher le Rôle « Gestionnaire de Fichiers » ou « Lecteur »
- Pour valider, cliquer impérativement sur Enregistrer en bas de la zone Utilisateur

Utilisateur

Identifiant: 100001

Nom: ADMIN

Prénom: Support AGORA

Courriel: bilansocial-informatique@ath.sante.fr

Téléphone:

Organisation: ATH

Structure(s): libelle

Adresse:

Mot de passe:

Mot de passe (ressaisir):

Modification du mot de passe

[Afficher les informations de l'utilisateur](#)

Nouveau Supprimer Enregistrer

Domaines : Statuts-Champs et Rôles

Domaine	Rôle
<input checked="" type="checkbox"/> Administration	<input type="checkbox"/> Administrateur
<input checked="" type="checkbox"/> PMSI	<input checked="" type="checkbox"/> Gestionnaire des fichiers
<input type="checkbox"/> ATIH	<input type="checkbox"/> Lecteur
<input checked="" type="checkbox"/> ENC	
<input checked="" type="checkbox"/> CABESTAN	
<input type="checkbox"/> CONTROLE	
<input checked="" type="checkbox"/> OMEDIT	
<input type="checkbox"/> AGORA	
<input checked="" type="checkbox"/> QUALHAS	
<input type="checkbox"/> SNATH	
<input checked="" type="checkbox"/> ICARE	
<input checked="" type="checkbox"/> ARBUST	
<input checked="" type="checkbox"/> ANCRE	
<input checked="" type="checkbox"/> H2012/H.NUMERIQI	
<input checked="" type="checkbox"/> ISATISFACTION	
<input checked="" type="checkbox"/> BILANLIN	
<input type="checkbox"/> RECOMPOSITION	
<input checked="" type="checkbox"/> GENPI	
<input checked="" type="checkbox"/> OSIS	
<input type="checkbox"/> DOMEVIH	
<input checked="" type="checkbox"/> RNMH	
<input type="checkbox"/> RAMIG	
<input checked="" type="checkbox"/> ISFNCF	

BILANLIN n'a pas de notion de champ.

attribution à l'utilisateur

Les personnes peuvent maintenant se connecter à <http://bilanlin.ath.sante.fr> avec les identifiants PLAGÉ.

Glossaire

PLAGE : acronyme de PLAt-e-forme de GEstion pour l'accès des services en ligne.

Compte PLAGE : tout utilisateur référencé sur la plate-forme de gestion PLAGE. Chaque utilisateur est identifié par un numéro d'Id qui lui permet de se connecter aux applications gérées par l'ATIH.

Domaine : ce terme peut correspondre à la fois à certaines applications (PMSI, AGORA, BILANLIN, ISATISFACTION, SNATIH...) ou bien à des fonctions (Administration, Contrôle, etc). Il s'agit, donc, de Domaine Applicatifs et Fonctionnels.

Statut : ex-DGF/ex-OQN.

Champ : MCO/SSR/PSY/HAD.

Rôle : Gestionnaire de fichier, Lecteur, Opérateur de Saisie, Valideur, etc.

Domaine-Statut-Champ : par exemple, PMSI-ex-DGF-MCO. Parfois, certains Domaines (BILANLIN, par ex.) n'ont pas de notion de champ ni de statut.

Niveau : il s'agit des niveaux hiérarchiques Etablissement – Régional – National.



Toutes les publications de la HAS sont téléchargeables sur
www.has-sante.fr